

Le Président de l'Université,

Vu le Décret n° 2021-934 du 13 juillet 2021 portant adaptation de certaines conditions d'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2020/2021

## ARRETE

La commission d'examen des situations individuelles exceptionnelles dans le cadre de l'accès en deuxième année du premier cycle des formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique pour l'année universitaire 2020/2021 est ainsi composée :

Nom-Prénom	Qualité	Etablissement
<b>Céline BROCHIER ARMANET, Présidente de la Commission</b>	Vice-Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)	UCBL
<b>Autres membres :</b>		
<b>Jean-Christophe MAURIN</b>	Président du jury d'accès en 2 <sup>ème</sup> année des filières de santé	UCBL
<b>Gilles RODE</b>	Directeur de l'UFR Médecine Lyon Est	UCBL
<b>Carole BURILLON</b>	Directrice de l'UFR Médecine Lyon-Sud	UCBL
<b>Lars Petter JORDHEIM</b>	Représentant de la Directrice de l'ISPB	UCBL
<b>Dominique SEUX</b>	Directrice de l'UFR d'Odontologie	UCBL
<b>Isabelle BONNIN</b>	Directrice de l'Ecole de Sages-Femmes	UCBL
<b>Philippe PONCHARAL</b>	Enseignant chercheur siégeant à la CFVU	UCBL
<b>Bénédicte DURAND</b>	Responsable Pédagogique de la LAS SVT	UCBL
<b>Jean -François GUERIN</b>	Responsable de formation du PASS Lyon Est	UCBL
<b>Membres invités :</b>		
<b>Patrice MORAND</b>	Directeur de l'UFR Médecine	Université Grenoble Alpes
<b>Philippe BERTHELOT</b>	Directeur de l'UFR Médecine	Université Jean Monnet – St Etienne

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

VILLEURBANNE, le 29 juillet 2021

Le président de l'Université

  
 Pour le Président et par Délégation  
 Le Vice Président du Conseil d'Administration  
 Frédéric FLEURY

**Didier REVEL**